



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant délibéré : 8

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 mars 2024 avec un ordre du jour modifié le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : Mme Caroline LEGROS – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Monsieur Daniel BOE est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2024-36 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif – Budget lotissement « Quénardel ».

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif du lotissement « Quénardel » de l'année 2023, il n'y a pas lieu d'affecter les résultats.

Le budget 2023 présente :

- Un excédent de fonctionnement hors restes à réaliser d'un montant de 450 489.99 €
- Un déficit d'investissement hors restes à réaliser d'un montant de 100 579.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents constate qu'il n'y a pas lieu d'affecter de résultat.

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2024 :

- n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le budget primitif 2024
- seront effectives à compter de la date exécutoire de la présente délibération

Envoyé en préfecture le
03/04/2024 Reçu en préfecture le
03/04/2024 Publié le
ID : 051-215103623-20240403-2024_36-DE

Fait à MOURMELON LE PETIT 03 AVRIL 2024
Pour le Maire empêché
Régine BROUARD, 1^{ère} adjointe

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 03 avril 2024
Et de la publication, le 03 avril 2024
Pour le Maire empêché
Régine BROUARD, 1^{ère} adjointe



Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit

☎03 26 66 04 18 - 📠03 26 70 41 39 - E-Mail

mairie@mourmelonlepetit.fr